

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 Avril 2021 à 17 H 00

Le huit Avril deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 2 Avril 2021.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
Mme Corinne CHABORD donne pouvoir Mme Lucie DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 20210.011 - Vote des taux d'imposition 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2331-3,

Vu l'état 1259 transmis par la Direction Générale des Impôts, mentionnant les bases de fiscalité communale pour l'année 2021,

Vu le projet de budget primitif communal pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les taux des deux taxes communales pour l'année 2021 :

	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30.60 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	44.27 %

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 8 Avril 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Affichage le 30 avril 2021